

**Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain  
dans le cadre des consultations relatives à la Commission d'examen sur la  
fiscalité québécoise**



**10 octobre 2014**

## **Préambule**

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

## **Contexte**

Le 4 juin 2014, lors du dépôt du budget, le ministre des Finances du Québec, M. Carlos Leitão, a annoncé la mise en place de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, laquelle sera responsable de faire un bilan de la fiscalité et d'apporter des propositions afin d'améliorer le régime fiscal. La Chambre avait alors applaudi la décision du Ministre, qui faisait d'ailleurs écho à une demande explicite formulée par la Chambre dans le cadre de ses recommandations prébudgétaires auprès du gouvernement précédent. La Chambre demandait que l'État amorce une analyse en profondeur de sa fiscalité afin de s'assurer que celle-ci réponde bien aux défis démographiques et économiques du Québec et de sa métropole. Nous avons recommandé que le gouvernement effectue une réforme afin que l'ensemble de la fiscalité soit plus propice à la participation de la population au marché du travail, à la croissance économique et à l'investissement.

Ce présent mémoire présente les recommandations de la Chambre sur la réforme de la fiscalité du Québec. Il s'appuie sur les analyses internes de la Chambre, de même que sur les nombreux commentaires reçus de la part de leaders de la communauté d'affaires de la métropole. Par ailleurs, la Chambre a mené de nombreuses consultations auprès de différents experts, dont plusieurs fiscalistes et économistes, d'organisations en développement économique, de grappes industrielles ainsi qu'auprès d'entreprises représentant sa base d'affaires. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes et les organisations consultées qui ont partagé leur expertise et leur temps. Nous remercions particulièrement le comité d'experts formé par la Chambre pour nourrir sa réflexion sur la réforme de la fiscalité. Les membres du comité étaient M. Clément Gignac, vice-président principal et économiste en chef, Industrielle Alliance, M. Pierre Fortin, professeur émérite, Université du Québec à Montréal, M. Stéphane Leblanc, associé, CPA et fiscaliste, Ernst & Young, M. Christian Bernard, économiste en chef, Montréal International, et M. Stéfane Marion, économiste et stratège en chef, Banque Nationale. Toutefois, les analyses et les recommandations présentes dans le document n'engagent que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

La Chambre accorde une très haute importance à l'exercice en cours. Les conséquences d'une réforme réussie pourraient fortement contribuer à améliorer l'environnement d'affaires de la métropole et par le fait même sa prospérité et celle de l'ensemble du Québec.

## Introduction

La révision de la fiscalité est un exercice crucial pour l'avenir économique du Québec et de sa métropole, et la Chambre félicite le gouvernement pour cette initiative que nous demandions depuis longtemps. C'est une occasion unique d'améliorer la compétitivité de notre régime fiscal et de mieux soutenir notre économie. L'atteinte de l'équilibre budgétaire dans les délais prévus est essentielle certes, mais ne peut être l'ultime objectif de cet exercice. Il faut aller plus loin et viser à encourager davantage le travail, l'investissement et la productivité. Il s'agit là de conditions essentielles afin de soutenir la création, le développement et la rétention des entreprises, mais aussi de permettre à notre économie de relever les défis en termes de vieillissement de population et de productivité. Notre croissance économique et l'amélioration de notre niveau de vie en dépendent.

Cet exercice a lieu dans un contexte budgétaire et économique difficile. Le Québec et sa métropole font face à des défis structurels qui menacent leur prospérité. D'un côté, nous avons des déficits budgétaires récurrents et structurels, et de l'autre, la faible productivité persistante de nos entreprises et la diminution du bassin de travailleurs potentiels limitent sérieusement nos perspectives de croissance économique et, par conséquent, la livraison de nos services publics. C'est dans ce contexte que le gouvernement doit faire preuve de la plus grande vigilance dans la révision de la fiscalité. Son objectif premier doit être d'assurer la compétitivité du régime fiscal pour mieux soutenir notre économie.

Si une fiscalité globale compétitive est essentielle pour permettre à nos entreprises de jouir d'un environnement d'affaires concurrentiel propice à leur développement, il ne faut surtout pas perdre de vue que c'est également un outil stratégique de développement économique. En ce sens, c'est un moyen efficace pour soutenir certains secteurs prometteurs et certaines initiatives stratégiques susceptibles d'avoir des retombées économiques importantes et d'améliorer la productivité de notre base économique.

En effet, dans un contexte de concurrence internationale de plus en plus vive, où les investissements, la main-d'œuvre et les entreprises sont très mobiles, il est primordial de se doter d'une stratégie de soutien à nos secteurs innovants et à haute valeur ajoutée et ainsi de favoriser l'attraction et la rétention des acteurs économiques clés qui contribuent fortement à notre croissance économique. Les programmes d'aide fiscale, qui ont permis au Québec et à sa métropole de se démarquer, améliorent la qualité de la main-d'œuvre disponible et favorisent l'essor et la concentration d'industries productives et innovantes au sein de la métropole. Le fait même que ces initiatives génèrent un rendement public important justifie le soutien du gouvernement. Toutefois, toutes les mesures d'aide en place jusqu'à présent n'ont pas eu le même effet de levier, et il est sain de mesurer la performance de ces initiatives fiscales pour en optimiser les effets.

De plus, la révision de la fiscalité doit porter une attention toute particulière à la région métropolitaine de Montréal. À l'instar des autres métropoles nord-américaines, Montréal possède une concentration de secteurs à haute valeur ajoutée qui sont un pilier dans le développement de son économie du savoir. Ces secteurs ont permis la création d'économies d'agglomération et demeurent cruciaux pour assurer sa compétitivité. La réalité économique actuelle fait que les métropoles sont en concurrence pour l'attraction et la rétention des investissements étrangers, et leurs gouvernements respectifs n'hésitent pas à intervenir pour appuyer ou attirer les entreprises sur leur territoire. Ainsi, toute diminution du soutien accordé à nos secteurs productifs est susceptible d'avoir une incidence négative sur ces derniers et, par conséquent, sur l'ensemble de notre économie.

À la lumière de cela, le principe de l'utilisation de l'aide fiscale comme soutien au développement économique et à l'essor de l'économie du savoir demeure pertinent et légitime. Le défi est bien davantage dans le calibrage de l'outil fiscal et la mesure de son efficacité à travers le temps et en fonction du stade de développement des projets, des entreprises et des secteurs auxquels on l'applique. Nous pensons qu'il y a effectivement lieu de réformer la fiscalité afin de rendre l'environnement d'affaires global plus concurrentiel et nos secteurs porteurs plus compétitifs tout en dégagant des économies possibles des initiatives les moins porteuses, et qui n'ont pas fait leurs preuves. Ainsi, les recommandations de la Chambre se déclinent comme suit :

- 1) Respecter les grands principes pour avoir une fiscalité performante et compétitive :
  - a. Prévisibilité,
  - b. Simplicité,
  - c. Compétitivité,
  - d. Équité;
- 2) Viser à augmenter la productivité, l'investissement et le travail afin de répondre aux défis économiques du Québec et de sa métropole;
- 3) Poursuivre l'approche sectorielle qui a porté ses fruits et qui demeure incontournable pour la prospérité de la métropole.

## **I. LES GRANDS PRINCIPES D'UNE FISCALITÉ PLUS PERFORMANTE ET COMPÉTITIVE**

La fiscalité est utilisée pour permettre une redistribution de la richesse d'une société et le financement des services publics, mais elle est aussi un outil stratégique pour améliorer la compétitivité de notre économie et soutenir la création de richesse, notamment en améliorant l'environnement d'affaires.

**Une fiscalité du Québec compétitive et efficace doit respecter les principes suivants :**

### **Prévisibilité**

Une fiscalité prévisible est cruciale pour soutenir l'investissement privé et pour permettre aux agents économiques de faire des choix éclairés et rationnels. Les décisions des ménages de consommer ou d'épargner, celles des entreprises d'investir, d'embaucher ou d'accumuler des stocks dépendent en grande partie de l'information mise à leur disposition et de leur environnement d'affaires. À cet égard, l'incertitude, fiscale ou autre, nuit à la prise de décision et peut retarder la réalisation d'investissements importants.

Bien que la révision de la fiscalité soit un exercice parfaitement légitime, le gouvernement doit s'assurer de trouver un équilibre entre la nécessité de la réévaluer périodiquement et celle de maintenir la prévisibilité de l'environnement d'affaires. À cet effet, les modifications du régime fiscal devraient être annoncées à l'avance et mises en place graduellement, ou encore après un délai de quelques années, afin de permettre aux agents économiques de bien s'adapter.

### **Simplicité**

Le régime fiscal doit être simple, transparent, facile à comprendre et à administrer. Une fiscalité complexe et difficile à comprendre engendre des coûts tant pour le gouvernement, les particuliers que les entreprises, et plus particulièrement les PME, lesquelles représentent près de 99 % de l'ensemble des entreprises du Québec. Un des tests que devrait s'imposer le gouvernement pour évaluer sa réforme devrait être de générer une réduction des budgets que les PME doivent consacrer pour s'assurer de se conformer aux exigences du régime fiscal.

### **Compétitivité**

Une fiscalité efficace et compétitive encourage le bon comportement des contribuables. Ainsi, afin de permettre au Québec et à sa métropole de relever les défis en termes de vieillissement de la population et de productivité, il faut que la fiscalité encourage davantage le travail, l'investissement et la productivité.

Notre fiscalité doit également être compétitive face aux autres juridictions nord-américaines et s'assurer que les entreprises étrangères reçoivent un traitement similaire sur le sol québécois. Cela est essentiel afin de favoriser un environnement d'affaires propice à l'émergence et au développement des entreprises performantes et des secteurs prometteurs.

### **Équité**

Une fiscalité équitable doit d'un côté permettre aux particuliers dont les situations et conditions économiques sont similaires d'assumer un fardeau semblable, et de l'autre, favoriser une progressivité de certains impôts afin de permettre d'effectuer une redistribution aux particuliers à plus faibles revenus.

Aussi, lors de l'examen de la fiscalité du Québec, il faut s'assurer que le fardeau global des entreprises n'augmente pas.

## **II. LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ DOIT PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA RÉALITÉ ET LES DÉFIS ÉCONOMIQUES DE LA MÉTROPOLE**

### **A. Les défis économiques structurels du Québec et de sa métropole**

#### **L'urgence de l'assainissement des finances publiques**

Cela fait plus de quatre ans que le Québec a renoué avec la croissance économique, mais nous sommes toujours en déficit budgétaire. Ce dernier serait même de 3,1 milliards de dollars<sup>1</sup> en 2013-2014, soit d'une ampleur similaire à ce que l'on a observé en pleine période de récession financière. Cette situation indique clairement que le Québec est aux prises avec un déficit structurel. Jumelé à un niveau de dette élevé – le Québec est la province la plus endettée du Canada avec une dette brute qui atteint près de 54 % du PIB en 2013 – et des dépenses publiques dépassant notre capacité de payer, cela crée une situation d'extrême vulnérabilité en cas de détérioration prononcée et inattendue de l'économie et pourrait se traduire par une dégradation de notre cote de crédit et donc à un taux d'emprunt et à un service de la dette plus élevés.

La Chambre appuie pleinement la décision du gouvernement d'atteindre l'équilibre budgétaire dans les délais prévus. Cela nous oblige en tant que société à prendre des décisions difficiles mais nécessaires pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire à court terme. Toutefois, l'exercice de la révision de la fiscalité doit aller plus loin, bien au-delà de l'intention déclarée d'identifier des économies de 650 millions de dollars. Il doit viser à améliorer la compétitivité de la fiscalité afin d'assurer d'avoir des finances publiques saines à plus long terme et une économie prospère.

<sup>1</sup> MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. Septembre 2014. Un portrait général du régime fiscal au Québec. Document de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

### **La baisse appréhendée du bassin de travailleurs potentiels**

Le Québec et sa métropole connaissent un vieillissement de la population à la fois plus rapide et plus marqué qu'ailleurs au Canada. Cette baisse relative du bassin des travailleurs aura un impact non seulement sur le marché du travail et nos finances publiques, mais aussi sur les entreprises de la métropole. Ces dernières auront davantage de difficulté à combler leurs besoins en main-d'œuvre, ce qui pourrait limiter notre capacité à créer de la richesse. D'ailleurs, selon les perspectives d'Emploi-Québec, il y aura environ 149 500 emplois<sup>2</sup> à combler au sein de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, dont 70 % résulteront de départs à la retraite, durant la période 2013-2017.

La Chambre demande au gouvernement, lors de la révision du régime fiscal du Québec, de porter une attention particulière à l'attraction et à la rétention de talents. L'enjeu de la disponibilité du capital humain et de son adéquation avec les besoins des entreprises sera amené à occuper une place prépondérante pour assurer la prospérité du Québec et de sa métropole.

### **Une faible productivité persistante de nos entreprises**

Au défi du vieillissement de la population s'ajoute celui de la productivité. En effet, depuis 1981, le Québec a connu l'un des plus faibles taux de croissance annuelle moyen de la productivité du travail. En 2012, il se situait au 16<sup>e</sup> rang du classement des pays de l'OCDE<sup>3</sup>. Cette faible productivité du travail a pour conséquence de réduire notre richesse collective et par le fait même notre niveau de vie. D'ailleurs, la RMR de Montréal est en queue de peloton parmi les métropoles nord-américaines en termes de PIB par habitant (32<sup>e</sup> sur 33 métropoles en 2011).

Toutefois, cette faible productivité diffère d'un secteur à l'autre. En effet, des analyses<sup>4</sup> ont démontré que ce sont surtout les secteurs à plus faible valeur ajoutée, et moins intensifs en haute technologie, qui sont les moins productifs. Ainsi, si on veut rehausser la productivité de notre économie, il faut cibler davantage les secteurs à haute technologie, lesquels emploient davantage la main-d'œuvre qualifiée et font davantage de recherche et développement.

La Chambre demande au gouvernement de veiller à ce que la fiscalité vise à stimuler la productivité de nos entreprises et de notre économie. Pour ce faire, il faut encourager davantage les secteurs à haute technologie et les plus innovants. Cela est absolument essentiel pour améliorer notre niveau de vie et la compétitivité de nos entreprises tant à l'échelle locale qu'internationale.

<sup>2</sup>EMPLOI-QUÉBEC. Juillet 2014. Perspectives à moyen (2013-2017) et à long terme (2013-2022).

<sup>3</sup>CENTRE DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC. Bilan 2013.

<sup>4</sup>CENTRE DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC. Mai 2014. Mieux outiller le secteur manufacturier : entre politiques et adéquation des besoins.

### **Des perspectives de croissance économique faibles**

Depuis la dernière décennie, la croissance de la production a été plus faible au sein la RMR de Montréal par rapport à la moyenne des autres villes canadiennes, et ses perspectives de croissance demeurent relativement plus faibles également.

La croissance du PIB réel de la RMR a été de 1,7 % en 2013 et demeurera faible dans les prochaines années<sup>5</sup>. Quant à la croissance du PIB réel au Québec, il a été de 1,1 % en 2013 et ne dépassera pas 2 % durant les prochaines années<sup>6</sup>. Ces faibles perspectives de croissance économique sont directement liées à nos défis démographiques et de productivité.

La Chambre demande au gouvernement d'utiliser davantage les outils fiscaux qui ont le moins de répercussions négatives sur la croissance économique et de veiller à encourager davantage la création de richesse.

## **B. Les recommandations de la Chambre pour rendre la fiscalité globale plus efficace et compétitive**

### **Revoir le mix fiscal pour encourager davantage le travail, la productivité et l'investissement**

Beaucoup d'experts<sup>7</sup> ont souligné non seulement que la pression fiscale était plus importante au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord, mais aussi que le mix fiscal actuel n'était pas assez efficace, c'est-à-dire qu'il ne soutenait pas assez la croissance économique.

Il est donc impératif de revoir la structure fiscale en utilisant davantage les outils fiscaux les moins nocifs pour la création de richesse. Ainsi, afin de permettre à notre économie de relever les défis énumérés plus haut, il est essentiel que la fiscalité encourage davantage le travail, la productivité et l'investissement.

#### **1. Faire davantage appel aux tarifs pour financer les services publics**

En plus d'être moins dommageables sur l'activité économique que d'autres prélèvements, les tarifs permettent d'envoyer un meilleur signal de prix et d'orienter le comportement des consommateurs dans la bonne direction, et mènent à une utilisation plus efficace de nos ressources. Ainsi, une meilleure tarification des services publics permettrait d'augmenter les revenus de l'État tout en assurant une utilisation plus optimale des services. Bien entendu, toute hausse de la tarification devrait être accompagnée de mesures pour atténuer l'impact sur les plus vulnérables.

D'ailleurs, le Québec fait moins appel à la tarification que l'Ontario et le reste du Canada. En 2007-2008, il percevait 6,8 milliards de dollars de moins que l'Ontario<sup>8</sup> en tarification.

<sup>5</sup> Idem.

<sup>6</sup> CONFERENCE BOARD DU CANADA. Printemps 2014. *Metropolitan Outlook*.

<sup>7</sup> COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES. 2010. Le Québec face à ses défis.

<sup>8</sup> COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES. 2010. Le Québec face à ses défis, fascicule 2.

La Chambre demande au gouvernement d'avoir davantage recours à la tarification afin de mieux financer les services publics, un outil moins dommageable sur la croissance économique que les impôts des particuliers et des entreprises.

Le gouvernement devrait hausser le tarif des services de garde comme l'avait envisagé le gouvernement précédent. Il devrait également poursuivre le rattrapage progressif des tarifs d'électricité du bloc patrimonial pour qu'ils migrent vers le prix du marché, ce qui en plus de générer des revenus supplémentaires, donnerait un meilleur signal de prix et encouragerait encore plus fortement la recherche de l'efficacité énergétique. De même, le gouvernement devrait explorer sans délai les possibilités de remplacer graduellement la taxe sur l'essence par une taxe kilométrique. Enfin, il faudra inévitablement revenir un jour à un réexamen de la question des droits de scolarité.

Cette recherche de revenus additionnels en s'appuyant sur une hausse de la tarification devrait obligatoirement être liée à deux engagements connexes : d'abord, une majoration du crédit d'impôt remboursable afin de compenser l'incidence des hausses de tarifs sur les individus et les ménages défavorisés. Ensuite, un examen attentif du fardeau fiscal total pour les ménages et les entreprises, et, le cas échéant, un ajustement à la baisse de certains impôts afin de rétablir la compétitivité du régime fiscal global.

## **2. Privilégier l'augmentation de la taxe de vente à une hausse d'impôts**

La taxe à la consommation a également moins d'impact négatif sur la croissance économique que d'autres outils fiscaux. En ce sens, elle peut encourager l'épargne et l'investissement<sup>9</sup> et ne défavorise pas la compétitivité de nos entreprises sur la scène internationale (puisque les produits exportés sont exemptés).

À titre d'exemple, une hausse de 1 milliard de dollars de la taxe de vente réduirait à terme le PIB de 0,3<sup>10</sup> milliard de dollars comparativement à une réduction de 0,9 milliard de dollars si cette hausse provenait de l'impôt sur le revenu des sociétés. Afin de limiter l'impact sur les personnes les plus vulnérables, toute hausse de la taxe de vente devrait être accompagnée de mesures permettant de les protéger.

## **3. Réduire les taux d'impôt sur le revenu des particuliers**

La fiscalité québécoise utilise de façon excessive l'impôt sur le revenu des particuliers. Le poids de ce dernier en proportion du PIB est plus élevé au Québec (12,3 %) comparativement à l'Ontario (11,9 %), au Canada (10,8 %), aux États-Unis (8,2 %) et même à la moyenne de l'OCDE (8,5 %)<sup>11</sup>.

Cette situation est préoccupante dans le contexte actuel de vieillissement rapide de la population. En effet, des taux d'imposition élevés sur les revenus des particuliers découragent le travail et l'effort et défavorisent l'attraction et la rétention des talents, notamment les personnes les plus qualifiées à hauts revenus, qui sont la main-d'œuvre la plus mobile.

<sup>9</sup> CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES. Mars 2011. Une contribution accrue des taxes à la consommation : la voie à suivre pour le Québec. Luc Godbout, Suzie St-Cerny, Stéphane Paquin.

<sup>10</sup> Idem.

<sup>11</sup> MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. Septembre 2014. Un portrait général du régime fiscal au Québec. Document de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.



#### **4. Réduire les taxes sur la masse salariale**

Les taxes sur la masse salariale sont plus élevées au Québec que dans le reste du Canada. Elles sont particulièrement nocives sur la croissance économique puisqu'elles découragent l'embauche et les hausses salariales, et par conséquent, nuisent à la création d'emploi, au revenu disponible et à l'attractivité des travailleurs qualifiés.

De plus, puisqu'elles ne tiennent pas compte des revenus des entreprises, elles freinent la création de richesse.

La Chambre demande au gouvernement de baisser progressivement l'impôt sur le revenu des particuliers et les taxes sur la masse salariale afin de les rapprocher de la moyenne canadienne et de privilégier une hausse de la taxe à la consommation et des tarifs publics.

#### **5. Réduire à terme la ponction fiscale globale**

Une fois l'équilibre budgétaire atteint, le gouvernement doit réduire le fardeau fiscal des entreprises. Comme l'ont démontré plusieurs experts, le taux de pression fiscale du Québec est supérieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE. Il est donc nécessaire, pour améliorer la compétitivité de l'environnement d'affaires, de diminuer le fardeau fiscal, notamment des entreprises.

### **III. POURSUIVRE L'APPROCHE SECTORIELLE QUI A PORTÉ SES FRUITS POUR LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

#### **A. Les grappes industrielles et les secteurs stratégiques : levier de l'essor de notre économie du savoir et de notre développement économique**

Les grands centres urbains sont les moteurs économiques de leur province. En ce sens, ils offrent des conditions favorables à l'émergence de certaines grappes industrielles, en particulier les plus innovantes et représentant des pôles d'attraction et de rétention des talents, des investissements et des entreprises. Une telle concentration de secteurs et d'activité économique permet des gains de productivité, le développement d'une économie du savoir et une croissance économique durable.

La région métropolitaine de Montréal est un bon exemple d'un centre urbain moteur économique de sa province. Au-delà du fait qu'elle représente près de la moitié du PIB, de la population et des emplois du Québec, elle génère des retombées économiques importantes pour l'ensemble de la province. En effet, elle se distingue par la présence d'une quinzaine de grappes industrielles dont sept sont des grappes structurées<sup>12</sup>, neuf établissements universitaires, de grands centres de recherches, des infrastructures de grandes villes (technologique et physique) ainsi que la concentration d'une panoplie de fournisseurs et d'entreprises performantes.

<sup>12</sup> C'est-à-dire gérées par un secrétariat responsable de leur développement respectif.

Cette concentration géographique d'activités à haute valeur ajoutée intensifie l'accumulation du savoir, le transfert des connaissances et des innovations ainsi que l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre au sein des secteurs en question. Autrement dit, cette concentration de secteurs innovants et productifs crée des économies d'agglomération dont tout le Québec bénéficie.

Que ce soit les industries du jeu vidéo, de l'aérospatiale, des sciences de la vie ou des technologies de l'information et des communications, ce sont tous des secteurs qui ont permis le développement de notre économie de savoir et qui ont connu une croissance de leur production à la fois supérieure à celle présente dans les autres industries, mais aussi à plus haute valeur ajoutée. À titre d'exemple, les taux de croissance annuels moyens de l'emploi des industries des technologies de l'information et de l'aérospatiale entre 2008 et 2013 ont été de 6,9 % et 5,4 %<sup>13</sup> respectivement comparativement à 1,2 % pour le total des secteurs. Il s'agit d'une croissance remarquable surtout dans le contexte de la récente crise et de la reprise difficile. En effet, selon une analyse faite par Montréal International, les sept grappes industrielles représentent 20 % de l'emploi total de la métropole, ce qui représente près de 400 000 emplois de qualité. Cette diversité sectorielle et surtout la présence d'industries productives et hautement compétitives ont été déterminantes dans la résilience de la métropole durant la Grande Récession.

Un grand nombre de ces secteurs porteurs ont été soutenus par des incitatifs fiscaux et ont généré des retombées économiques importantes. Cet appui gouvernemental a aidé la région métropolitaine de Montréal à relever le défi de se spécialiser dans quelques secteurs et créneaux porteurs afin de se doter d'avantages compétitifs significatifs, d'attirer et de retenir les entreprises et les activités innovantes liées à ces secteurs. Notre stratégie sectorielle fait l'envie de plusieurs pays à travers le monde et doit être maintenue. Le rendement public conséquent de cette aide pour l'ensemble du Québec justifie à lui seul l'intervention du gouvernement.

Il est donc important de soutenir la compétitivité de la métropole en maintenant les activités les plus susceptibles de créer des gains de productivité et d'avoir un effet multiplicateur sur les autres activités économiques.

Or, la région métropolitaine de Montréal a connu un essoufflement durant la dernière année. En plus d'un taux de croissance économique faible, le taux de chômage demeure élevé. Cela est encore plus vrai pour les travailleurs issus de l'immigration, dont le taux de chômage est de 12,2 %<sup>14</sup>, soit près de deux fois plus élevé que celui des personnes nées au Canada. À titre de comparaison, au sein de la RMR de Toronto, la différence entre le taux de chômage des personnes nées au Canada et de celles issues de l'immigration n'est que d'un point de pourcentage.

La situation du marché de l'emploi est encore plus préoccupante pour l'agglomération de Montréal. En effet, l'emploi ne cesse de baisser depuis les huit derniers mois et le taux de chômage a atteint 11,7 % en août 2014<sup>15</sup>.

Le gouvernement du Québec doit ainsi être vigilant dans sa révision de la fiscalité des entreprises afin de ne pas nuire à l'économie de la région métropolitaine de Montréal, véritable moteur économique du Québec.

---

<sup>13</sup> STATISTIQUE CANADA – ANALYSE DE MONTRÉAL INTERNATIONAL.

<sup>14</sup> STATISTIQUE CANADA. 2013.

<sup>15</sup> VILLE DE MONTRÉAL. Août 2014. Montréal en statistiques.

La Chambre insiste sur l'importance de soutenir les secteurs les plus productifs et les plus innovants de la métropole. Ces secteurs à haute valeur ajoutée sont essentiels pour l'amélioration de notre productivité, pour assurer notre compétitivité et l'essor de notre économie du savoir.

### **B. Une concurrence de plus en plus vive pour l'attraction et la rétention des entreprises**

Dans un contexte de mondialisation accrue et de concurrence de plus en plus vive, le capital, le travail, les investissements et les entreprises n'ont jamais été aussi mobiles. Les gouvernements, à travers le monde, doivent ainsi rivaliser entre eux pour freiner le processus de délocalisation et attirer les activités susceptibles de générer des gains de productivité et ainsi de stimuler la croissance économique. Par ailleurs, deux facteurs combinés ont pour effet de renforcer l'attractivité générale des grandes villes américaines dans plusieurs secteurs économiques. D'abord, nous devons prendre note de la nouvelle donne énergétique continentale causée par l'exploitation des gisements de gaz et de pétrole de schiste. À cela s'ajoute un ajustement à la baisse des coûts unitaires de main-d'œuvre observés aux États-Unis. Ces deux éléments réduisent directement deux avantages concurrentiels qu'exploitaient le Québec et sa métropole pour contrer les tentatives de maraudage venant du sud.

De plus, la concurrence du point de vue des incitatifs n'est pas nouvelle et les différentes juridictions interviennent constamment pour attirer des entreprises et retenir celles qui sont présentes sur leur territoire, que ce soit sous forme d'aide directe ou indirecte. Nos voisins du sud ne font pas exception, eux qui ont significativement augmenté leurs mesures d'aide aux entreprises durant la dernière décennie, et ce, peu importe le cycle économique.

Dans ce contexte, offrir des incitatifs fiscaux aux secteurs les plus productifs et susceptibles de générer des retombées importantes n'est qu'un moyen de soutenir, à « armes égales »<sup>16</sup>, nos entreprises.

Bien entendu, il ne s'agit pas de soutenir tous les secteurs de notre économie, mais bien de cibler et d'accorder un appui approprié à ceux qui sont à haute valeur ajoutée et aussi qui sont les plus vulnérables à la concurrence internationale. À titre d'exemple, les industries du jeu vidéo et des technologies de l'information se distinguent par la présence d'une forte mobilité de leur main-d'œuvre et d'une concurrence internationale vive; elles sont donc très sensibles aux incitatifs directs ou indirects offerts par les différentes juridictions. C'est d'ailleurs ce qui explique le fait que dans le dernier budget du gouvernement de l'Ontario, l'aide fiscale aux entreprises du jeu vidéo a augmenté, et ce, même dans un contexte de finances publiques précaires.

Ainsi, si nous ne poursuivons pas un soutien adapté et approprié à nos secteurs clés, cela affectera directement leur compétitivité par rapport aux juridictions concurrentes et nuira à l'essor de toute notre économie.

La Chambre demande au gouvernement de prendre en considération, dans sa révision du régime fiscal des entreprises, le contexte de concurrence internationale pour l'attraction et la rétention des entreprises. Ainsi, les mesures d'aide fiscale sectorielles doivent être calibrées en fonction de l'offre de nos concurrents étrangers.

<sup>16</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2008. Rapport du groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie.

#### **IV. LES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE EN MATIÈRE D'AIDE FISCALE AUX ENTREPRISES, UN OUTIL NÉCESSAIRE POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE DU SAVOIR ET LA CROISSANCE DES ENTREPRISES DE LA MÉTROPOLE**

La Chambre souscrit au principe de réviser l'aide aux entreprises, notamment l'aide fiscale. Le gouvernement du Québec octroie près de 2,2 milliards de dollars sous forme de crédits d'impôt et de congé fiscal aux entreprises. Il s'agit d'un montant notable, surtout dans le contexte budgétaire actuel.

Toutefois, il ne faut pas négliger le rôle primordial que joue l'aide fiscale pour soutenir l'innovation, l'investissement et certains secteurs stratégiques. De telles mesures contribuent significativement à l'essor de l'économie du savoir et à une croissance économique durable.

Ainsi, il y a lieu de réviser l'ensemble des programmes d'aide fiscale aux entreprises afin de s'assurer qu'ils atteignent leurs objectifs et permettent le développement de secteurs à haute valeur ajoutée qui ont un effet de levier sur l'ensemble de l'économie, qui renforcent sa compétitivité et permettent l'attraction et la rétention des sièges sociaux.

Il ne s'agit pas de soutenir artificiellement des secteurs ou des entreprises qui créent des emplois à faible valeur ajoutée et qui, sans cette aide, disparaîtraient. De telles initiatives amènent à gaspiller les fonds publics.

Aussi le gouvernement doit s'assurer que la réforme de l'aide fiscale ne sera pas un coup d'épée dans l'eau, car le retrait ou la baisse d'un crédit qui aurait pour conséquence de faire perdre des emplois pourrait avoir un effet neutre sur les finances publiques. Il est donc important de mesurer la sensibilité du retrait d'un crédit par rapport à la perte possible d'emplois, auquel cas le retrait du crédit pourrait être contrebalancé par la perte de recette fiscale sur les emplois perdus.

La Chambre préconise une approche qui cible les secteurs à haute valeur ajoutée, seuls capables de soutenir la création d'emplois de qualité et de renforcer la compétitivité de notre économie.

##### **A. Les grands principes de l'aide fiscale aux entreprises qui doivent guider la réforme du gouvernement**

Une fiscalité des entreprises qui soutient efficacement notre compétitivité, l'essor des secteurs porteurs et des activités à haute valeur ajoutée et ainsi susceptible d'avoir des retombées importantes doit être :

###### **Prévisible**

Le principe de la prévisibilité est clé que ce soit pour la fiscalité à l'échelle globale ou pour le cas particulier des aides fiscales aux entreprises. Les entreprises basent leurs modèles d'affaires et leurs planifications stratégiques sur un horizon de plusieurs années, et prennent en considération l'environnement fiscal dès le début du processus. Ainsi, toute modification rapide et non annoncée à l'avance concernant les aides fiscales peut retarder la réalisation d'investissements stratégiques des entreprises ou, si l'investissement a déjà lieu, affecter leur marge de profit et donc leur pérennité.

Comme décrit plus haut, les modifications aux aides fiscales des entreprises doivent être graduelles et annoncées à l'avance afin d'assurer la prévisibilité de l'environnement d'affaires des

entreprises. Dans cette optique, des mesures transitoires pourraient être envisagées afin de faciliter le processus d'adaptabilité des entreprises.

### **Claire et simple**

Les aides fiscales aux entreprises doivent être claires, faciles à comprendre, souples et simples à administrer. Il est donc important d'énoncer clairement les mesures d'aide et les critères d'admissibilité et de faciliter le processus d'octroi de ces dernières. Ce sont là des éléments importants pour que ces mesures d'aide atteignent leurs objectifs et ainsi soutiennent efficacement nos entreprises.

Il faut ainsi veiller à ce que le contrôle d'admissibilité assuré par Investissement Québec et le contrôle de conformité réalisé par Revenu Québec soient fluides, transparents, efficaces et simples.

### **Ciblée**

Les mesures fiscales d'aide aux entreprises doivent se concentrer dans des initiatives à haute valeur ajoutée, susceptibles de générer des gains de productivité et amenant un effet multiplicateur et des retombées directes et indirectes qui dépassent le coût initial du programme.

Le gouvernement a déjà effectué une réduction de 20 % de tous les crédits d'impôt aux entreprises. Cette baisse a réduit la compétitivité de certains secteurs névralgiques pour la métropole.

Il est donc impératif de bien évaluer les coûts économiques des mesures d'aide fiscale avant d'effectuer d'autres baisses. Autrement dit, au lieu de procéder à des coupes paramétriques touchant tous les secteurs et les entreprises de la métropole, le gouvernement devrait plutôt maintenir les initiatives les plus rentables et stratégiques et abandonner celles qui ne le sont pas. Cela est important afin d'éviter le saupoudrage ou d'entraîner une concurrence indue entre les régions simplement pour percevoir de l'aide gouvernementale.

### **Adaptée**

L'aide aux entreprises doit être adaptée à la fois au contexte concurrentiel et à la réalité et aux besoins de nos secteurs. Elle doit ainsi être calibrée en fonction de l'offre d'incitatifs directs ou indirects offerts par les autres juridictions nord-américaines. Actuellement, la tendance veut que plusieurs pays augmentent l'aide fiscale, et il serait dommage pour le Québec d'être à contre-courant, sans pour autant tomber dans une surenchère sans limites.

De plus, le type d'aide octroyée, qu'elle soit directe ou indirecte, basée sur la masse salariale ou sur les achats d'équipements, entre autres, devrait varier en fonction de la réalité et des besoins des secteurs en question. À titre d'exemple, la main-d'œuvre dans l'industrie du jeu vidéo, en plus d'être le principal actif, est très mobile. Dans ce contexte, un crédit d'impôt sur le salaire s'avère pertinent. Cela n'est pourtant pas le cas pour des industries manufacturières à haute valeur ajoutée qui ont davantage besoin d'équipements de pointe.

### **Efficace**

Pour être efficaces, les mesures d'aide doivent s'accompagner d'objectifs clairs et de résultats mesurables afin de faciliter le processus d'évaluation et de s'assurer qu'il n'y ait pas de gaspillage de fonds publics. Dans cette optique, l'aide pourrait être octroyée selon les résultats de performance.

De plus, il faut veiller à ce qu'il y ait un bon arrimage et une cohérence entre les différentes mesures d'aide aux entreprises, tant au niveau provincial que fédéral, et ainsi éviter tout doublement.

### **Évaluée périodiquement**

Dans la mesure où ces programmes d'aide visent à atteindre des objectifs mesurables, il faut procéder à leur évaluation périodique pour bien cibler les mesures les plus performantes et celles qui le sont moins. Une analyse de type coûts-bénéfices doit être instaurée pour mettre en exergue le coût de la mesure par rapport aux retombées sur l'économie du Québec. Le processus d'évaluation doit être neutre et crédible et ainsi permettre une reddition de comptes efficace et une transparence pour l'ensemble des contribuables.

Bien entendu, ces évaluations ne doivent pas être trop fréquentes et doivent être annoncées dès l'octroi de l'aide afin de ne pas brimer la prévisibilité des entreprises. Dans la même veine, la durée de l'aide doit être évaluée selon les besoins du secteur en question et les résultats des évaluations. Ainsi, certains secteurs nécessiteraient de l'aide temporaire et d'autres de l'aide à plus long terme.

## **B. Maintenir les aides fiscales qui ont fait leurs preuves**

Plusieurs crédits d'impôt jouent un rôle important et stratégique pour le développement des secteurs les plus innovants et les plus productifs, essentiels à notre économie du savoir :

### **Le crédit d'impôt pour la production de titres multimédias**

Ce crédit représente 135 millions de dollars en crédits d'impôt remboursables, soit 7 % du total des crédits d'impôt octroyés. C'est notamment grâce à ce soutien fiscal que l'industrie du jeu vidéo a connu un essor considérable au sein de la métropole, ce qui a permis au Québec de devenir le troisième pôle mondial du jeu vidéo. La baisse de 20 % du crédit d'impôt a diminué la position concurrentielle des entreprises de ce secteur, notamment par rapport à l'Ontario. Le gouvernement devrait consulter les entreprises de ce secteur pour évaluer les réajustements nécessaires afin de maintenir leur compétitivité.

Il importe de maintenir le soutien fiscal à ce secteur pour les raisons suivantes :

- Il a connu une croissance de l'emploi spectaculaire : le nombre d'emplois est passé de 1 200 en 2002 à environ 9 000 en 2012<sup>17</sup> (soit une croissance de 650 %) au Québec;
- Il a permis la création d'emplois à haute valeur ajoutée : le salaire annuel moyen variait entre 62 000 \$ et 72 500 \$<sup>18</sup> au Québec;
- La concurrence y est très vive : nos voisins, la Colombie-Britannique mais surtout l'Ontario, redoublent d'ardeur pour attirer des entreprises du secteur;
- La main-d'œuvre y est très mobile et très qualifiée;
- Plusieurs entreprises clés jouent un rôle crucial dans l'écosystème du secteur, comme Ubisoft, Warner Bros, etc.

### **Le crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE)**

Ce crédit représente 293 millions de dollars en crédits d'impôt remboursables, soit 15 % du total des crédits d'impôt octroyés. Ce crédit d'impôt a été déterminant pour le soutien de l'industrie des technologies de l'information et des communications (TIC). La récente baisse du crédit d'impôt a affaibli la position concurrentielle de ce secteur par rapport à certaines juridictions,

<sup>17</sup>ÉTUDES ÉCONOMIQUES DESJARDINS. Novembre 2013. Entre le réel et le virtuel : l'industrie du jeu vidéo du Québec.

<sup>18</sup> Idem.

notamment dans les pays du BRIC. Le gouvernement devrait consulter les acteurs clés de ce secteur afin de s'assurer que le crédit d'impôt leur permette de maintenir leur compétitivité.

Il importe de maintenir le soutien fiscal à ce secteur pour les raisons suivantes :

- Il a connu un taux de croissance de l'emploi important : depuis 2008, l'emploi dans le secteur a connu une croissance de près de 20 %<sup>19</sup> (comparativement à 4 % en Ontario et en Colombie-Britannique);
- C'est un secteur innovant, apportant des gains de productivité à de nombreux autres secteurs économiques;
- La concurrence y est très vive;
- Les emplois créés sont à haute valeur ajoutée : le salaire moyen pour un ingénieur en logiciel est de près de 75 000 \$ comparativement à 41 400 \$<sup>20</sup> pour l'ensemble du Québec.

### **Le crédit d'impôt pour les services de production cinématographiques**

Ce crédit représente 55 millions de dollars en crédits d'impôt remboursables, soit 3 % du total des crédits d'impôt octroyés. Ce crédit a été déterminant pour le développement du secteur des effets visuels.

Il importe de poursuivre le soutien fiscal à ce secteur pour les raisons suivantes :

- Il a permis l'essor du secteur des effets visuels de la métropole;
- Il génère environ 2 000 emplois<sup>21</sup>, et la main-d'œuvre fait preuve d'une mobilité importante;
- C'est un secteur innovant qui pousse le développement de programmes spécialisés dans nos établissements collégiaux et universitaires;
- Il y a une concurrence internationale très vive : notamment, la Californie a bonifié en septembre dernier ses crédits pour concurrencer directement le Canada;
- Les entreprises sont mobiles;
- Des entreprises clés jouent un rôle crucial pour l'attraction d'autres joueurs, comme Framestore, Cinesite, MPC, etc.

### **Les crédits d'impôt pour soutenir l'industrie financière**

L'industrie financière bénéficie essentiellement de deux crédits d'impôt, celui pour un exploitant d'un centre financier international et le crédit d'impôt relatif à une nouvelle société de services financiers. Les retombées directes et indirectes sont estimées à 100 millions de dollars, le coût fiscal est estimé entre 13 et 14 millions de dollars en 2014, le coût net, entre 4 et 6 millions de dollars.

---

<sup>19</sup>MONTRÉAL INTERNATIONAL.

<sup>20</sup> STATISTIQUE CANADA. Analyse de Montréal International.

<sup>21</sup> EMPLOI QUÉBEC. Analyse de Montréal International.

Il importe de poursuivre le soutien fiscal à ce secteur à cause des raisons suivantes :

- Il génère des retombées importantes : représente plus de 150 000 emplois, dont 100 000 dans la métropole<sup>22</sup>, la plupart à haute valeur ajoutée;
- C'est un secteur en pleine croissance : entre 2003 et 2013, le PIB du secteur de la finance a crû annuellement de 2,4 % contre 1,5 % pour l'ensemble des industries<sup>22</sup>. De plus, 18 000 emplois ont été créés pendant cette même période;
- L'industrie financière est également un acheteur de biens et services majeur pour d'autres industries stratégiques. Par exemple, l'industrie financière est un important consommateur de technologies de l'information. Elle consomme plus de 8 % de son chiffre d'affaires en technologies. À titre comparatif, les autres industries dépensent un peu plus de 1 %<sup>22</sup>;
- Les emplois qui bénéficient d'un soutien par les crédits d'impôt sont ceux liés aux transactions internationales. Ils représentent 1 000 emplois dont 69 % proviennent de centres financiers internationaux dont le siège social est à l'extérieur du Québec, et dont 600 emplois directs étaient non destinés à Montréal<sup>22</sup>. Les retombées directes et indirectes sont estimées à 100 millions de dollars<sup>22</sup>;
- La concurrence est vive pour attirer et retenir des sociétés spécialisées dans les transactions financières internationales;
- L'écosystème est structuré et établi pour maximiser les retombées et assurer le développement de l'industrie : création de Finance Montréal en 2010.

### **Les crédits d'impôt pour le soutien à l'industrie culturelle (dont ceux pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise et la production de spectacles)**

Outre le crédit d'impôt pour les services de production cinématographique québécoise, deux autres crédits demeurent essentiels pour promouvoir l'industrie culturelle : les crédits à la production cinématographique ou télévisuelle québécoise et à la production de spectacles. Ces derniers représentent près de 138 millions de dollars en crédits d'impôt remboursables, soit près de 7 % du total des crédits d'impôt octroyés. Ces crédits d'impôt sont cruciaux pour le développement du secteur culturel au sein de la région métropolitaine de Montréal.

Il importe de maintenir le soutien fiscal à ce secteur pour les raisons suivantes :

- C'est un secteur en forte croissance dans la métropole : une croissance moyenne de l'emploi de 4,8 % par année en dix ans<sup>23</sup>;
- Il génère des retombées économiques annuelles (directes et indirectes) de près de 12 milliards de dollars;
- Sa contribution directe à l'économie est de 7,8 milliards de dollars, soit environ 6 % du PIB de la métropole;
- C'est un pilier pour le développement des industries créatives, qui sont au cœur de l'identité de la métropole;
- Il a besoin du soutien gouvernemental pour assurer sa survie<sup>24</sup>, et ce, en raison de la présence d'une économie d'échelle importante et de la taille relativement restreinte du marché québécois.

<sup>22</sup> FINANCE MONTRÉAL.

<sup>23</sup>CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. 2009. La culture à Montréal : impacts économiques et financement privé.

<sup>24</sup> PIERRE FORTIN. Mars 2009. Article publié dans *L'Actualité*.



Dans sa révision de l'aide fiscale aux entreprises, le gouvernement doit maintenir voire optimiser son soutien à ces secteurs stratégiques. Bien entendu, et suivant les principes énoncés plus haut, ces derniers doivent être évalués périodiquement afin d'assurer qu'ils atteignent les objectifs visés.

La Chambre recommande donc au gouvernement de concentrer son soutien à quelques secteurs stratégiques, en misant sur les critères suivants :

- La création d'activités à haute valeur ajoutée;
- Une forte sensibilité à la concurrence internationale (et la présence d'une forte mobilité des facteurs de production);
- La création d'innovation et sa commercialisation;
- La création de gains de productivité;
- Le renforcement de la compétitivité sur la scène internationale.

### **C. Revoir les aides fiscales qui n'ont pas eu les résultats escomptés**

Certains crédits d'impôt mis en place n'ont pas su démontrer leur performance pour soutenir la croissance économique du Québec et de sa métropole, à savoir :

#### **Le crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation**

Ce crédit représente 142 millions de dollars en crédits d'impôt remboursables, soit près de 7 % du total des crédits d'impôt octroyés.

Il importe de reconsidérer ce crédit d'impôt, car si l'augmentation de l'investissement est incontournable pour améliorer la productivité de notre société, il n'en demeure pas moins que c'est par un environnement d'affaires plus concurrentiel et la présence de plus d'innovations que nos entreprises seront le plus incitées à investir<sup>25</sup>.

Ainsi, il faut davantage miser sur les éléments suivants :

- o Des taux d'imposition sur les sociétés plus faibles;
- o Un cadre fiscal stable et prévisible;
- o L'innovation;
- o De bonnes infrastructures publiques;
- o L'allégement du fardeau administratif des entreprises, notamment des PME;
- o Une bonne gouvernance;
- o Une plus grande ouverture sur les marchés extérieurs;
- o Une accélération de l'investissement en capital humain.

<sup>25</sup> RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES. 2008. L'investissement au Québec : On est pour.

### **Les crédits d'impôt relatifs aux régions ressources**

Au fil des années, le gouvernement du Québec a mis en place des crédits d'impôt en misant notamment sur des critères régionaux. Ces crédits représentent près de 181 millions de dollars en crédits d'impôt remboursables.

En ce qui a trait au crédit d'impôt relatif aux ressources, aucune information ne nous permet d'apprécier actuellement l'efficacité de ce crédit puisque ne nous disposons pas d'étude sur ce dernier. Le gouvernement devrait donc effectuer une analyse concernant sa performance.

Également, il faut reconsidérer le type de crédit d'impôt régional, puisque la régionalisation de l'aide aux entreprises va à l'encontre du principe de performance, de recherche des gains de productivité et d'activités à haute valeur ajoutée susceptibles de générer des rendements publics élevés. Bien au contraire, ce type de soutien aux entreprises amène une concurrence entre les régions pour obtenir l'aide fiscale<sup>[1]</sup>, et peut par conséquent créer des distorsions et des délocalisations des entreprises et de l'emploi à l'intérieur du Québec seulement pour bénéficier de l'aide.

### **D. Soutenir efficacement l'innovation et sa commercialisation**

L'innovation est au cœur de notre économie du savoir et est un élément crucial pour améliorer la productivité de nos entreprises. Un consensus est d'ailleurs établi parmi les experts quant à la pertinence de soutenir l'innovation. D'un côté, parce qu'elle a des effets positifs sur le reste de l'économie et génère un rendement public élevé, et de l'autre, parce qu'elle est coûteuse et risquée et n'aurait probablement pas lieu sans un soutien public. C'est pourquoi tous les États octroient des subventions et des crédits d'impôt aux entreprises au titre de la recherche et développement (R-D).

Cela étant dit, le programme de soutien à la R-D du gouvernement, en plus d'être le plus coûteux (près de 800 millions de dollars) parmi les programmes d'aide fiscale, semble avoir des résultats mitigés. Les innovations sont peu commercialisées, comme en témoignent le faible taux de dépôts de brevets au Québec et la faible productivité persistante des entreprises<sup>26</sup>.

Sans pour autant remettre en question l'importance de soutenir la R-D, la Chambre recommande au gouvernement de réformer son soutien fiscal à la R-D afin qu'elle se traduise davantage par l'innovation en entreprise et sa commercialisation.

Plus spécifiquement, il faut :

#### **Cibler davantage les secteurs les plus prometteurs et les créneaux d'excellence**

Le fait que le crédit actuel en R-D permette à toutes les entreprises d'en bénéficier, et ce, sans prendre en considération le secteur d'activité<sup>27</sup> auquel elles appartiennent, ni aux types d'activités qu'elles créent – que ce soit à haute ou faible valeur ajoutée – mène à du saupoudrage et, par conséquent, à un gaspillage des fonds publics. Le Québec ne peut exceller dans tous les domaines de la recherche, et sa base économique ne peut se maintenir à la fine pointe dans tous les secteurs. Il importe de cibler les secteurs intensifs en innovation où le Québec et la région métropolitaine de Montréal détiennent un avantage comparatif indéniable, tels que l'aérospatiale, les sciences de la vie et les technologies de l'information et des communications. Le

1. <sup>[1]</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2008. Rapport du groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie.

<sup>26</sup> CENTRE SUR LA PRODUCTIVITÉ ET LA PROSPÉRITÉ AU QUÉBEC. 2014. Mieux outiller le secteur manufacturier : entre politiques et adéquation des besoins.

<sup>27</sup> CENTRE SUR LA PRODUCTIVITÉ ET LA PROSPÉRITÉ AU QUÉBEC. 2014. Mieux outiller le secteur manufacturier : entre politiques et adéquation des besoins

gouvernement pourrait même cibler des pôles d'excellence à l'intérieur même de ces secteurs de performance.

Dans le même esprit, le type d'aide octroyée doit varier en fonction des besoins des entreprises en question. Certaines ont davantage besoin d'équipement que de capital humain pour innover; dans ce cas précis, l'aide fiscale devrait porter sur les équipements et non uniquement sur les salaires.

Ainsi, en misant sur des secteurs hautement compétitifs, innovants et à haute valeur ajoutée, le gouvernement pourrait améliorer l'efficacité du crédit d'impôt en R-D et s'assurer d'avoir des rendements publics plus élevés. Afin de limiter le saupoudrage de ses fonds, le gouvernement pourrait également mettre en place un seuil minimal de soutien à la R-D.

### **Soutenir davantage la commercialisation de nos innovations**

Il est primordial que nos efforts en R-D se traduisent davantage par des produits commercialisables. Dans cette optique, la Chambre demande au gouvernement d'appuyer davantage les activités de commercialisation tant à l'échelle locale qu'internationale et d'encourager le cofinancement public et privé de partenariats de recherche afin de faciliter l'intégration de nouvelles innovations en entreprise. Le gouvernement doit également doter les entreprises bénéficiaires de tels crédits d'impôt d'un accompagnement simple et efficace dans le processus d'obtention de brevets, notamment pour mieux appuyer les PME dans leurs efforts en innovation.

### **Encourager le capital de risque**

L'industrie du capital de risque est névralgique pour le développement de notre économie. En fournissant des ressources aux petites entreprises les plus prometteuses et en croissance, elle renforce l'innovation et la création d'emplois de qualité. De ce fait, il est primordial de maintenir les crédits d'impôt des fonds (Fonds de solidarité FTQ et Fondation CSN). Ces derniers ont clairement démontré leur utilité pour renforcer l'innovation au sein de nos PME et entreprises en démarrage : ce sont plus de 2,3 milliards de dollars qui ont jusqu'à maintenant été investis directement par ces fonds dans des entreprises de la région métropolitaine de Montréal et ils ont contribué à la création ou au maintien de plus de 35 000 emplois.

### **Miser sur le développement des talents**

Le développement du capital humain est essentiel non seulement pour accroître nos efforts en R-D, mais aussi pour faciliter l'intégration des nouveaux processus et des technologies en entreprise, particulièrement chez les PME. La Chambre demande ainsi au gouvernement de maintenir son soutien à la formation continue, de renforcer le dispositif universitaire lié à l'innovation et de mieux arrimer la recherche académique avec les besoins des entreprises.

### **Améliorer la simplicité et l'efficacité du soutien à la R-D**

Comme décrit pour les aides fiscales aux entreprises, les mesures de soutien aux entreprises doivent être simples, faciles à comprendre et à intégrer par les entreprises. Les critères d'admissibilité et le processus d'octroi doivent également être rapides et efficaces. De plus, ces mesures d'aide doivent être accompagnées d'objectifs mesurables et, par conséquent, subir des évaluations périodiquement.

Toujours dans l'optique d'améliorer l'efficacité du soutien du gouvernement, la Chambre appelle à un meilleur arrimage entre l'appui à la R-D des gouvernements provincial et fédéral.

**Conclusion**

L'essor de l'économie de la métropole exige un environnement d'affaires propice au développement d'entreprises robustes, agiles et compétitives dans un monde qui se globalise. Le régime fiscal est l'une des assises de cet environnement. Notre fiscalité globale doit être concurrentielle, et elle doit inclure des incitatifs fiscaux performants et bien ciblés, en particulier pour nos secteurs porteurs susceptibles de faire l'objet de maraudage par des juridictions concurrentes.

Le gouvernement doit réformer sa fiscalité de sorte qu'elle soutienne davantage la croissance économique en encourageant le travail, l'investissement et la productivité. Il doit également maintenir les soutiens fiscaux aux secteurs qui ont démontré leur efficacité et qui se sont traduits par des rendements publics élevés. C'est aussi une occasion de se doter de saines pratiques de gestion pour un système efficace et performant en respectant des principes directeurs essentiels en matière d'aides fiscales aux entreprises.

## **SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN À LA COMMISSION D'EXAMEN DE LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE**

### **Recommandation 1 :**

Une fiscalité du Québec compétitive et efficace doit respecter les principes suivants :

- Prévisibilité
- Simplicité
- Compétitivité
- Équité

### **Recommandation 2 :**

La Chambre appuie pleinement la décision du gouvernement d'atteindre l'équilibre budgétaire dans les délais prévus. Cela nous oblige en tant que société à prendre des décisions difficiles mais nécessaires pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire à court terme. Toutefois, l'exercice de la révision de la fiscalité doit aller plus loin, bien au-delà de l'intention déclarée d'identifier des économies de 650 millions de dollars. Il doit viser à améliorer la compétitivité de la fiscalité afin d'assurer d'avoir des finances publiques saines à plus long terme et une économie prospère.

### **Recommandation 3 :**

La Chambre demande au gouvernement, lors de la révision du régime fiscal du Québec, de porter une attention particulière à l'attraction et à la rétention de talents. L'enjeu de la disponibilité du capital humain et de son adéquation avec les besoins des entreprises sera amené à occuper une place prépondérante pour assurer la prospérité du Québec et de sa métropole.

### **Recommandation 4 :**

La Chambre demande au gouvernement de veiller à ce que la fiscalité vise à stimuler la productivité de nos entreprises et de notre économie. Pour ce faire, il faut encourager davantage les secteurs à haute technologie et les plus innovants. Cela est absolument essentiel pour améliorer notre niveau de vie et la compétitivité de nos entreprises tant à l'échelle locale qu'internationale.

### **Recommandation 5 :**

La Chambre demande au gouvernement d'utiliser davantage les outils fiscaux qui ont le moins de répercussions négatives sur la croissance économique et de veiller à encourager davantage la création de richesse.

### **Recommandation 6 :**

La Chambre demande au gouvernement d'avoir davantage recours à la tarification afin de mieux financer les services publics, un outil moins dommageable sur la croissance économique que les impôts des particuliers et des entreprises.

### **Recommandation 7 :**

La Chambre demande au gouvernement de baisser progressivement l'impôt sur le revenu des particuliers et les taxes sur la masse salariale afin de les rapprocher de la moyenne canadienne et de privilégier une hausse de la taxe à la consommation et des tarifs publics.

### **Recommandation 8 :**

Une fois l'équilibre budgétaire atteint, le gouvernement doit réduire le fardeau fiscal des entreprises. Comme l'ont démontré plusieurs experts, le taux de pression fiscale du Québec est supérieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE. Il est donc nécessaire, pour améliorer la compétitivité de l'environnement d'affaires, de diminuer le fardeau fiscal, notamment des entreprises.

**Recommandation 9 :**

La Chambre insiste sur l'importance de soutenir les secteurs les plus productifs et les plus innovants de la métropole. Ces secteurs à haute valeur ajoutée sont essentiels pour l'amélioration de notre productivité, pour assurer notre compétitivité et l'essor de notre économie du savoir.

**Recommandation 10 :**

La Chambre demande au gouvernement de prendre en considération, dans sa révision du régime fiscal des entreprises, le contexte de concurrence internationale pour l'attraction et la rétention des entreprises. Ainsi, les mesures d'aide fiscale sectorielles doivent être calibrées en fonction de l'offre de nos concurrents étrangers.

**Recommandation 11 :**

La Chambre préconise une approche qui cible les secteurs à haute valeur ajoutée, seuls capables de soutenir la création d'emplois de qualité et de renforcer la compétitivité de notre économie.

**Recommandation 12 :**

Une fiscalité des entreprises qui soutient efficacement notre compétitivité, l'essor des secteurs porteurs et des activités à haute valeur ajoutée et ainsi susceptible d'avoir des retombées importantes doit être :

- Prévisible
- Claire et simple
- Ciblée
- Adaptée
- Efficace
- Évaluée périodiquement

**Recommandation 13 :**

La Chambre recommande au gouvernement de concentrer son soutien à quelques secteurs stratégiques, en misant sur les critères suivants :

- La création d'activités à haute valeur ajoutée;
- Une forte sensibilité à la concurrence internationale (et la présence d'une forte mobilité des facteurs de production);
- La création d'innovation et sa commercialisation;
- La création de gains de productivité;
- Le renforcement de la compétitivité sur la scène internationale.

**Recommandation 14 :**

Plusieurs crédits d'impôt jouent un rôle important et stratégique pour le développement des secteurs les plus innovants et les plus productifs, essentiels à notre économie du savoir. Les suivants devraient être maintenus :

- Le crédit d'impôt pour la production de titres multimédias
- Le crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE)
- Le crédit d'impôt pour les services cinématographiques
- Les crédits d'impôt pour soutenir l'industrie financière
- Les crédits d'impôt pour le soutien à l'industrie culturelle (dont ceux pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise et la production de spectacles)

**Recommandation 15 :**

Certains crédits d'impôt mis en place n'ont pas su démontrer leur performance pour soutenir la croissance économique du Québec et de sa métropole et devraient être reconsidérés :

- Le crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation
- Les crédits d'impôt relatifs aux régions ressources

**Recommandation 16 :**

La Chambre recommande au gouvernement de réformer son soutien fiscal à la R-D afin qu'elle se traduise davantage par l'innovation en entreprise et sa commercialisation. Le gouvernement doit :

- Cibler davantage les secteurs les plus prometteurs et les créneaux d'excellence
- Soutenir davantage la commercialisation de nos innovations
- Encourager le capital de risque
- Miser sur le développement des talents
- Améliorer la simplicité et l'efficacité du soutien à la R-D